

Procès-verbal du conseil des commissaires

Commission scolaire des Navigateurs

1^{re} séance, 19^e année

Province de Québec
Commission scolaire des Navigateurs
Lévis

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Navigateurs, tenue le 12 juillet 2016, à 19 h 30, au centre administratif au 1860, 1^{re} Rue, Lévis, **sous la présidence de monsieur François Caron.**

Membres du conseil des commissaires présents :

Monsieur François Caron, président du conseil des commissaires et du comité exécutif
Monsieur Michel Bédard, commissaire
Madame Lynda Bilodeau, commissaire
Monsieur Richard Légaré, commissaire
Madame Catherine Nadeau, commissaire
Madame Catherine Rollier, commissaire-parent
Madame Marie-Josée St-Laurent, commissaire-parent
Monsieur Denis Vien, commissaire

Membres du conseil des commissaires absents :

Madame Pascale Bélanger, vice-présidente du comité exécutif
Monsieur Mathieu Boilard, commissaire
Madame Martine Cazes, commissaire-parent
Monsieur Jean-François Labbé, commissaire

Membres du conseil des commissaires à distance :

Monsieur Jérôme Demers, commissaire-parent
Monsieur François-Yves Dubé, vice-président du conseil des commissaires
Monsieur Freddy Ntako, commissaire
Monsieur Marcel Vézina, commissaire

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale
Monsieur Bertin Fillion, directeur général adjoint et directeur des Services des ressources financières et des Services du transport
Monsieur Benoît Langlois, directeur général adjoint
Madame Guylaine Giguère, secrétaire générale
Monsieur Denis Bourbeau, directeur des Services des ressources humaines et des communications
Monsieur Dany Deschênes, directeur des Services des ressources matérielles
Madame Claire Gagnon, directrice des Services éducatifs

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Recueillement

1.2 Ouverture de la séance extraordinaire par le président

Après un moment de recueillement, le président déclare la séance extraordinaire du conseil des commissaires en date du 12 juillet 2016 ouverte à 19 h 30.

Procès-verbal du conseil des commissaires

Commission scolaire des Navigateurs

Monsieur François Caron, président, mentionne aux membres du conseil des commissaires qu'il a pris des informations auprès d'un procureur externe, afin de s'assurer que la séance respecterait les règles des assemblées délibérantes, en précisant que certaines résolutions adoptées par le conseil des commissaires, lors de séances précédentes seraient entachées d'irrégularités ou d'illégalités. La secrétaire générale, Mme Guylaine Giguère, recommande de vérifier la légalité de la séance avant de poursuivre les délibérations.

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du conseil des commissaires ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale confirme qu'il y a quorum. Elle ajoute qu'elle a donné un avis public relatif à la tenue de cette séance tel que prescrit par la *Loi sur l'instruction publique*.

Monsieur François Caron, président, est questionné par certains membres du conseil des commissaires quant au nom du procureur externe et aux frais juridiques qui en découleraient. M. Richard Légaré, commissaire, mentionne au président qu'il n'a pas obtenu l'autorisation des membres du conseil des commissaires pour cette consultation. Mme Lynda Bilodeau, commissaire, demande que le président précise en quoi consistent les irrégularités ou illégalités. Le président répond qu'il fait référence à une résolution adoptée par le conseil des commissaires relative au conflit d'intérêts. Il ajoute qu'il voulait savoir comment il devait se comporter, si la demande de conflit d'intérêts lui était à nouveau soumise.

Monsieur François-Yves Dubé, vice-président du conseil des commissaires, s'interroge à savoir si un commissaire qui a besoin d'un conseil juridique peut consulter un avocat externe. Madame Esther Lemieux, directrice générale, répond que le président lui a demandé s'il pouvait consulter un avocat et celle-ci lui a répondu qu'il devait obtenir une résolution du conseil des commissaires à cet effet. À défaut, il devrait en assumer les coûts personnellement, puisqu'il s'agit d'une consultation privée.

CC-16-17-001

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Bédard et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1.0 Préliminaires

- 1.1 Recueillement
- 1.2 Ouverture de la séance extraordinaire par le président
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Interventions du public et période de questions
- 1.6 Correspondance

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

2.0 Décisions

- 2.1 Avis juridique de Me Bruno Lepage
- 2.2 Nomination de deux membres au comité de discipline relatif au code de conduite éthique du commissaire

3.0 Information

Aucun point

4.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à la majorité
1 contre avec mention
Madame Lynda Bilodeau

1.5 Interventions du public et période de questions

Aucune intervention

1.6 Correspondance

La pièce relative à la correspondance a été déposée à l'ensemble des membres du conseil des commissaires.

2.0 DÉCISIONS

2.1 Avis juridique de Me Bruno Lepage

Monsieur Richard Légaré, commissaire, demande à M. François Caron, président, de se retirer pour motif de conflit d'intérêts.

Monsieur François Caron, président, propose aux membres du conseil des commissaires de suspendre la séance et de se retirer, afin que les commissaires puissent discuter de l'avis juridique. Les membres du conseil des commissaires posent des questions à la secrétaire générale à ce sujet et elle donne de l'information quant aux possibilités qui s'offrent aux commissaires et les conséquences.

Monsieur François-Yves Dubé, vice-président du conseil des commissaires, propose à trois (3) reprises au président de se retirer pour motif de conflit d'intérêts. Le président refuse de se retirer.

Proposition de publication de l'avis juridique

ATTENDU la demande par les membres du conseil des commissaires, d'un avis juridique auprès de Me Bruno Lepage de la firme Beauvais Truchon avocats;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marcel Vézina et résolu :

DE prendre acte du dépôt de l'avis juridique de Me Bruno Lepage de la firme Beauvais Truchon avocats;

QUE l'avis juridique soit rendu public dans son intégralité, et ce, en toute transparence.

Proposition de dépôt de la proposition de publication de l'avis juridique

ATTENDU que les délibérations des membres du conseil des commissaires quant à l'avis juridique doivent avoir lieu avant de le rendre public;

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jérôme Demers et résolu :

DE déposer la proposition de publication de l'avis juridique jusqu'à la fin des délibérations sur celui-ci.

ADOPTÉE à l'unanimité

Proposition quant à la déclaration d'un conflit d'intérêts

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Josée St-Laurent et résolu :

QUE le président, M. François Caron, se retire pour motif de conflit d'intérêts quant à l'avis juridique de Me Bruno Lepage de la firme Beauvais Truchon avocats.

Proposition d'amendement par le président

Le président, M. François Caron, propose un amendement à la proposition quant à la déclaration d'un conflit d'intérêts.

SUSPENSION DE LA SÉANCE PUBLIQUE

Il est 20 h 24.

RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

Il est 20 h 36.

La secrétaire générale, Mme Guylaine Giguère, informe les membres du conseil des commissaires que la proposition d'amendement que veut faire le président ne peut être acceptée ni votée, puisque ce dernier est en situation de conflit d'intérêts.

Madame Esther Lemieux, directrice générale, demande au président de suspendre la séance, afin de le rencontrer avec messieurs Bertin Fillion, directeur général adjoint et directeur des Services des ressources financières et des Services du transport et Benoit Langlois, directeur général adjoint.

SUSPENSION DE LA SÉANCE PUBLIQUE

Il est 20 h 42.

RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

Il est 20 h 52.

Monsieur Jérôme Demers n'est pas de retour à la séance. Il est 20 h 52.

Proposition quant à la déclaration d'un conflit d'intérêts

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Josée St-Laurent et résolu :

CC-16-17-003
Mme Marie-Josée
St-Laurent

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

QUE le président, M. François Caron, se retire pour motif de conflit d'intérêts quant à l'avis juridique de Me Bruno Lepage de la firme Beauvais Truchon avocats.

ADOPTÉE à la majorité
1 contre avec mention
Monsieur François Caron

Monsieur Jérôme Demers est de retour à la séance. Il est 20 h 54.

Monsieur François-Yves Dubé, vice-président du conseil des commissaires, demande que soit inscrit au procès-verbal que le président, M. François Caron, est en conflit d'intérêts et que celui-ci a quand même voté.

Monsieur François Caron, président, demande qu'il soit inscrit au procès-verbal qu'il ne croit pas qu'il est en conflit d'intérêts, et que la proposition aurait dû être présentée comme un conflit d'intérêts présumé.

Il y a discussions. M. Jérôme Demers, commissaire-parent, réfère à la définition d'un conflit d'intérêts contenu à l'article 3.4 du *Règlement relatif au code de conduite éthique du commissaire*. Il demande au président, M. François Caron, de faire part aux commissaires de la nature du conseil juridique qu'il a reçu, à l'effet qu'il est en situation de conflit d'intérêts présumé.

Mme Guylaine Giguère, secrétaire générale, donne de l'information quant à l'application de l'article 175.4 de la *Loi sur l'instruction publique* et aux articles 3.4 et 5.2 du *Règlement relatif au code de conduite éthique du commissaire*.

Proposition de dépôt de la proposition de publication de l'avis juridique

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

DE déposer la proposition de publication de l'avis juridique pour étude, lors d'une séance ultérieure du conseil des commissaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

M. Jérôme Demers, commissaire-parent, demande au président s'il sera présent à la discussion relative à l'avis juridique lors d'une prochaine rencontre. Le président ne répond pas.

Madame Guylaine Giguère, secrétaire générale, informe les membres du conseil des commissaires qu'elle a vérifié auprès d'un procureur externe la situation de conflit d'intérêts du président. Celui-ci lui a mentionné que la situation de conflit d'intérêts était évidente.

M. François Caron, président, répond qu'il passe outre aux recommandations de la secrétaire générale concernant la situation de conflit d'intérêts potentiel ou présumé.

Madame Guylaine Giguère, secrétaire générale, mentionne au président, M. François Caron, que ses propos pourraient porter atteinte à sa réputation. M. Jérôme Demers, commissaire-parent, demande au président de présenter ses excuses à la secrétaire générale. Le président présente ses excuses à cette dernière.

CC-16-17-005
SG

**Procès-verbal du conseil des commissaires
Commission scolaire des Navigateurs**

Monsieur François-Yves Dubé, vice-président du conseil des commissaires, demande au président s’il a adressé au préalable, à la secrétaire-générale, Mme Guylaine Giguère, les questions qu’il a posées à son procureur externe. Le président répond non.

2.2 Nomination de deux membres au comité de discipline relatif au code de conduite éthique du commissaire

Monsieur Jérôme Demers, commissaire-parent, demande à Mme Guylaine Giguère, secrétaire générale, si un commissaire envers lequel une plainte en éthique a été déposée peut voter. Mme Giguère répond qu’il peut s’abstenir de voter s’il le souhaite.

Monsieur Jérôme Demers, commissaire-parent, demande au président, M. François Caron, de ne pas voter. Ce dernier refuse, car il est en accord avec la proposition.

ATTENDU l’avis juridique de Me Bruno Lepage de la firme Beauvais Truchon avocats déposé séance tenante, sous pli confidentiel aux membres du conseil des commissaires;

ATTENDU le *Règlement relatif au code de conduite éthique du commissaire*;

ATTENDU le dépôt d’une plainte contre un membre du conseil des commissaires;

ATTENDU que les membres du comité de discipline relatif au code de conduite éthique du commissaire (comité) siègent lors du dépôt d’une plainte;

ATTENDU l’intention des membres du comité de mettre fin à leur mandat immédiatement;

ATTENDU que les membres du conseil des commissaires acceptent les démissions effectives immédiatement, lesquelles sont déposées en annexe;

ATTENDU que des compétences notamment, en droit et en éthique sont requises, par les membres du conseil des commissaires, pour accomplir les mandats confiés aux membres du comité;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

QUE Me Pierre Laurin et monsieur Nelson Michaud soient nommés à titre de membres du comité de discipline relatif au code de conduite éthique du commissaire pour un mandat de deux (2) ans;

QUE la directrice générale, madame Esther Lemieux soit autorisée à conclure une entente avec les membres du comité, afin de convenir des modalités contractuelles.

ADOPTÉE à l’unanimité

Monsieur Jérôme Demers, commissaire-parent, demande à la directrice générale, Mme Esther Lemieux, ce qu’elle entend faire quant aux propos tenus par Mme Guylaine Giguère, secrétaire générale, relativement à une possible atteinte à sa réputation. Mme Lemieux répond qu’elle aura une discussion avec Mme Giguère.

3.0 INFORMATION

Aucun point

Procès-verbal du conseil des commissaires
Commission scolaire des Navigateurs

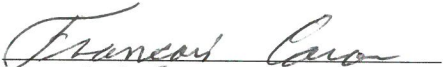
CC-16-17-006

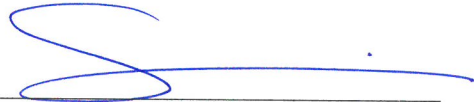
4.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 21 h 49.

ADOPTÉE à l'unanimité


François Caron
Président


Guylaine Giguère
Secrétaire générale